

## Les stages en entreprises au Brésil pour les étudiants français

### **L'importance du stage dans les formations en France :**

En France, dans les programmes de licence et de master habilité par le Ministère de l'Education, et tout particulièrement dans les disciplines d'économie et de gestion, le stage en entreprise fait partie intégrante des programmes de formation.

Cette modalité s'explique par le fait que les formations sont à temps intégral et que, si les étudiants ont en parallèle un emploi, il s'agit le plus souvent de « petits boulots », à horaire flexible et sans lien avec la formation suivie.

Dans ces conditions, le stage est souvent la seule opportunité pour les étudiants d'avoir des expériences en entreprises. La situation est différente au Brésil, les cours en soirée sont très répandus, ils permettent en parallèle une activité professionnelle, et l'insertion professionnelle des étudiants se réalise ainsi beaucoup plus tôt. La plupart des étudiants brésiliens que j'ai interrogé à ce sujet m'ont indiqué avoir réellement commencé à travailler dès l'âge de 18 ans.

On peut comprendre dans ces conditions l'importance pédagogique de France des stages en entreprises pour permettre aux étudiants de connaître le monde des entreprises, mais aussi les contraintes qui sont imposées par les organismes de formation.

Dans les programmes de licence et de master professionnel, le stage doit permettre à l'étudiant de travailler sur des projets concrets permettant d'appliquer les connaissances acquises en cours.

Dès la phase de recherche de stage, l'étudiant doit rechercher des propositions qui lui permettent de mettre en pratique le contenu qui lui a été enseigné. L'entreprise intéressée, dans le cadre d'une convention de stage passé avec le responsable de la formation, doit définir la nature du projet à effectuer et indiquer le nom d'un tuteur qui veillera à la réalisation du travail de l'étudiant en fonction d'objectifs préalablement définis. Un enseignant de l'établissement prendra également la coresponsabilité de ce tutorat.

Et c'est la nature de la mission à effectuer qui motivera le responsable de formation à accepter ou non le stage proposé dans le cursus de la formation. A l'issue de la période de stage, généralement de 3 à 6 mois, l'étudiant sera évalué à partir d'un rapport de stage et éventuellement lors d'une soutenance devant un jury composé, dans la mesure du possible du tuteur de l'entreprise et du tuteur de l'établissement universitaire.

Ainsi la note de stage dépend à la fois du contenu du rapport de stage et parfois de l'exposé oral des actions et des méthodes que l'étudiant a suivi dans l'entreprise pour résoudre un problème particulier et pour obtenir des résultats pratiques.

Cette dimension pédagogique des stages en France n'est pas bien comprise par les entreprises brésiliennes qui ont plutôt l'habitude de recevoir des étudiants sur des périodes plus longues en les intégrant aux activités quotidiennes de gestion administrative. Il s'en suit que les étudiants français au Brésil ont le sentiment d'être mal utilisés, ils se sentent frustrés dans la mesure où ils ont le sentiment que l'entreprise d'accueil ne profite pas suffisamment de leurs compétences et ils sont inquiets car le contenu de leur rapport de stage ou de leur soutenance pourra être mal évalué au retour dans l'établissement d'origine, un stage sans mission réelle ne répondant aux critères d'évaluation.

## **Les démarches administratives :**

Pour faire un stage au Brésil, il convient de demander un visa étudiant (cas d'une mobilité interuniversitaire) ou un visa de stage d'étudiant à l'Ambassade du Brésil à Paris.

Certains prétendent au Brésil que pour faire un stage au Brésil, il faut être inscrit dans une université brésilienne partenaire de l'université d'origine. C'est inexact, il est possible d'obtenir un visa pour faire un stage à la condition de présenter à l'Ambassade du Brésil, (3 de nos étudiants sont actuellement en stage au Brésil, sans inscription dans une université brésilienne) :

Pour obtenir le visa de stage, il faut présenter à l'Ambassade du Brésil à Paris :

- une convention de stage signée à la fois par le responsable de la formation, l'étudiant et le représentant de l'entreprise.
- une lettre d'acceptation de l'entreprise indiquant la durée du stage et l'engagement de l'entreprise sur le fait que le stage ne sera pas rémunéré.

Cependant depuis cette année, l'Ambassade exige que ces deux documents soient non seulement signés par l'entreprise, mais qu'il y figure le cachet de la société et qu'ils soient certifiés au Brésil par un notaire (un cartorio).

Attention aux délais de la poste entre le Brésil et la France, ils peuvent dépasser 15 jours, pour gagner du temps. il est conseillé de demander à l'entreprise brésilien d'envoyer son courrier par SEDEX.

Il est aussi demandé une lettre d'une banque française indiquant qu'elle versera tous les mois l'équivalent de 500 euros, car le stage n'étant pas rémunéré, l'étudiant doit prouver qu'il a des ressources financières pendant son séjour au Brésil.

Cette attestation peut être une difficulté car des banques peuvent refuser de faire un tel engagement (sans connaître la banque à destination....).

Cette formalité bancaire n'est pas nécessaire, si une attestation de bourses de stage à l'étranger est présentée. La région Rhône Alpes offrent un nombre très important de bourses de stage à l'étranger (Explora)

Une fois les documents fournis à l'Ambassade, l'étudiant devra retourner environ une semaine plus tard pour récupérer son passeport portant le visa.

Même pour les stages au Brésil ne dépassant pas 3 mois, l'étudiant ne doit pas quitter la France sans visa (comme touriste) car dans ce cas, aucune entreprise n'a juridiquement le droit de l'employer en temps que stagiaire.

Au sujet de la non rémunération de l'étudiant, il y a aussi une imprécision, selon certains les frais de transport (autobus) peuvent être pris en charge par l'entreprise, pour d'autres, également les frais d'alimentation à midi, et pour le responsable des relations internationales d'une grande université privée de Curitiba, même le prix du logement pourrait être payé....dans ce cas, le problème de rémunération du stage serait en grande partie résolue.

## **Les organismes d'appui :**

Pour trouver un stage au Brésil, il est possible de contacter des entreprises françaises présentes dans le pays (voir annuaire de la Chambre de Commerce France-Brésil), cependant à moins de relations particulières, le succès est loin d'être assuré car celles-ci sont très sollicitées et donnent souvent la priorité aux grandes écoles parisiennes. Reste aussi la question de savoir s'il convient de contacter le siège en France de l'entreprise ou directement la filiale au Brésil.

La Chambre de Commerce France Brésil a décidé de renforcer son rôle dans la recherche de stage, une personne à Sao Paulo et une autre à l'antenne de Rio viennent d'être embauchées à cet effet. La direction de la CCFB à Sao Paulo a indiqué qu'elle apporterait dans un premier temps une aide prioritaire pour les étudiants inscrits dans des doubles diplômes franco-brésiliens.

Du côté brésilien, une institution appartenant aux Fédérations d'Industrie de chaque état (sauf dans celui de Sao Paulo) est chargée de promouvoir les stages en entreprises, il s'agit des Institut Euvaldo Lodi, IEL. Les IEL sont fédérés au sein de l'IEL Brasilia qui dépend de la Confédération Nationale des Industries, CNI.

Un étudiant peut envoyer son CV aux IEL et s'il est sélectionné, il signe avec l'entreprise une convention fournie par l'IEL, organisme qui sert d'interface.

Selon les états, les IEL sont d'une efficacité très variable pour remplir ce rôle, l'IEL de Rio Grande vient seulement d'embaucher une personne pour remplir cette fonction, à l'opposé l'IEL de Salvador signe environ 4000 conventions de stage par an. Nous signons tous les ans des conventions de stage par le biais de cette institution, mais jusqu'à présent les stages ont été trouvés sans son aide (sauf l'an dernier pour un stage dans une entreprise de Recife trouvé grâce à l'IEL de Pernambuco)

La participation de l'IEL a ces conventions de stage renforce le caractère légal du stage (preuve qu'il ne s'agit d'un travail salarié non déclaré), mais les entreprises peuvent employer un stagiaire étranger sans obligatoirement passer par ce type d'organisme.

A Sao Paulo, un organisme est aussi chargé de trouver des stages, c'est le Centre de Integração Empresa-Escola, CIEE, [www.ciee.org.br](http://www.ciee.org.br).

Dans tous les cas, il est recommandé d'initier dès la rentrée universitaire cette recherche, le délai est important pour identifier une entreprise intéressée. Les entreprises sont souvent mal informées sur les possibilités d'accueillir un étudiant étranger, les IEL jouent dans ce sens un rôle d'information.

Si l'étudiant est en formation dans une université qui a une réelle coopération avec une ou plusieurs universités brésiliennes (au-delà de la simple signature d'accord cadre) il peut exister des relations interpersonnelles entre responsables des relations internationales ou responsables de formation qui peuvent permettre de trouver des entreprises brésiliennes intéressées à prendre un stagiaire français. Par ailleurs, cela peut permettre d'avoir accès au service d'offres de stage de cette université.

*Pour les établissements français membres de l'AIESSEC, cet organisme peut trouver un stage au Brésil à la condition que l'antenne locale trouve en contrepartie un stage en France pour un étudiant brésilien. Un étudiant français qui passe par l'AIESSEC ne peut pas choisir exclusivement le Brésil dans ces demandes, il doit être prêt à partir dans diverses régions du monde. (Paragraphe à vérifier...)*

Hubert Drouvot, Maître de Conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.  
Président de l'Institut franco-brésilien d'Administration des Entreprises, IFBA